

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

**Délibération n°2024-12-03**

**Autorisation de signature  
de l'avenant n°7 à la  
convention constitutive  
du GCS Blanchisserie et  
Logistique de Charente.**

**LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024.

Date d'affichage : 11 décembre 2024.

Date d'envoi de la convocation : 11 décembre 2024.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, et Romain BLANCHET.

Arrivée de Séverine CHEMINADE à 18 h 55 pour la question relative au versement anticipé en faveur du Sivu « Crèche familiale Am Stram Gram » d'une partie de la contribution annuelle de la commune.

**Absents avec procuration :**

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.  
Loïc BULÉON avec procuration à Patrick ROUX.  
Séverine CHEMINADE avec procuration à Céline LE GOUÉ.  
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Saliha GHARBI.  
Aurélié SESENA avec procuration à Anita VILLARD.  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.  
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.  
Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.  
Aurélié RUIS avec procuration à Romain BLANCHET.  
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

**Absent :**

**Sophie HARNOIS a été nommée secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N°2024-12-03**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GCS  
BLANCHISSERIE ET LOGISTIQUE DE CHARENTE.**

Le 28 juin 2019 a été créé le Groupement de coopération sanitaire intitulé « GCS Blanchisserie et Logistique de Charente » issu du « GCS des établissements publics de santé de la Charente ». Ce groupement a pour objet de faciliter, d'améliorer, de développer les mutualisations et les coopérations de ses membres, relatives aux activités de blanchisserie et de logistique dans les obligations de service public de chacun de ses membres.

Les établissements publics de santé de la Charente (centres hospitaliers d'Angoulême, de Camille Claudel, du pays de Cognac, de Confolens, de Ruffec, de Châteauneuf, de la Rochefoucauld et les hôpitaux du sud Charente) sont à l'origine de ce groupement qui comprend par ailleurs des EHPAD, des communes, des CCAS ou encore la maison d'arrêt d'Angoulême.

La commune de Saint-Yrieix a utilisé ponctuellement et gracieusement les services de la blanchisserie de ce groupement cet été durant l'indisponibilité temporaire d'une partie de l'équipement de la blanchisserie municipale.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN par procuration, Séverine CHEMINADE par procuration, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Frédéric RÉAUD, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAU par procuration, Fadila BOUTAYEB par procuration, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS par procuration et Romain BLANCHET.

- **ACCEPTE** d'adhérer à ce groupement dans l'hypothèse où la commune aurait à nouveau intérêt à utiliser ses services.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°7 à la convention constitutive du GCS Blanchisserie et Logistique de Charente ainsi que le bulletin d'adhésion.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 18 décembre 2024.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**AR Prefecture**

016-211603584-20241217-D\_COM\_20241203-DE  
Reçu le 20/12/2024  
Publié le 20/12/2024

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

*Réception à la Préfecture de la Charente le :*

20/12/2024

*Publication par voie électronique le :*

20/12/2024

A Saint-Yrieix, le

20/12/2024

Le Maire,

Jean-Jacques FOURNIÉ.



*[Handwritten signature]*

**Groupement de Coopération Sanitaire  
Blanchisserie et Logistique de Charente**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE**

**AVENANT n°7**

Avenant approuvé par l'Assemblée Générale du GCS le 19 novembre 2024

**1- LE CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULÊME**, Etablissement public de santé  
Situé Rond-point de Girac CS 55015 Saint-Michel, 16959 ANGOULEME cedex 9  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « CH d'Angoulême »

**2- LE CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL**, Etablissement public de santé  
Situé Route de Bordeaux CS 90025, 16400 LA COURONNE  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « CH Camille Claudel »

**3- LES HOPITAUX DU GRAND COGNAC**, Etablissement public de santé,  
Situés 65 avenue d'Angoulême CS 50264 Chateaurenard, 16112 COGNAC cedex  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « CH de Grand Cognac »

**4- LE CENTRE HOSPITALIER DE CONFOLENS**, Etablissement public de santé  
Situé BP 50083, 16500 CONFOLENS  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « CH de Confolens »

**5- LE CENTRE HOSPITALIER DE RUFFEC**, Etablissement public de santé  
Situé 15 rue de l'Hôpital, 16700 RUFFEC,  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « CH de Ruffec »

**6- LES HOPITAUX DU SUD CHARENTE**, Etablissement public de santé  
Situés Route de Saint Bonnet, BP 50031, 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « Hôpitaux du Sud Charente »

**7- LE CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHEFOUCAULD**, Etablissement public de santé  
Situé place du Champ de foire, 16110 LA ROCHEFOUCAULD,  
Représenté par son directeur  
Ci-après désigné « CH de la Rochefoucauld »

**8- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES HABRIOUX**, Etablissement  
médico-social de la fonction publique hospitalière  
Situé 9 rue du Pont Boursier, 16140 AIGRE  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « EHPAD d'Aigre »

**9- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES TALLEYRAND** Etablissement  
médico-social de la fonction publique hospitalière,  
Situé rue du Château, 16210 CHALAIS  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « EHPAD de Chalais »

**10- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES ANCIEN COUVENT DES  
MINIMES**, Etablissement médico-social de la fonction publique hospitalière  
Situé 1 Rue Pierre Very, 16390 AUBETERRE SUR DRONNE  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « EHPAD d'Aubeterre »

**11- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DU HAUT-BOIS**, rattaché  
au Centre Communal d'Action Sociale de Fléac  
Situé 4 avenue des sports, 16730 FLEAC,  
Représenté par son Président  
Ci-après désigné « EHPAD de Fléac »

**12- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DE GAMBY, rattaché au Centre Intercommunal d'Action Sociale Lavalette Tude et Dronne**

Situé rue Gamby, 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE  
Représenté par son Président  
Ci-après désigné « EHPAD de Villebois-Lavalette »

**13- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES LES ORCHIDEES, rattaché au Centre Intercommunal d'Action Sociale Lavalette Tude et Dronne**

Situé Les Côtes, Saint Laurent de Belzagot, 16190 MONTMOREAU  
Représenté par son Président  
Ci-après désigné « EHPAD de Montmoreau »

**14- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES ANDRE COMPAIN, rattaché au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Michel**

Situé 7 Boulevard de Bretagne, 16470 SAINT MICHEL  
Représenté par son Président  
Ci-après désigné « EHPAD de St Michel »

**15- LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESTAURATION DE L'ANGOUMOIS**

Situé Rond-point de Girac CS 55015 Saint-Michel, 16959 ANGOULEME cedex 9  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « GIP Angoulême »

**16- LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CUISINE PUBLIQUE DE COGNAC**

Situé 1 Rue Pierre Loti, 16100 COGNAC  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « GIP Cognac »

**17- LA MAISON D'ARRÊT D'ANGOULEME**

Située 112 Rue Saint-Roch, 16000 ANGOULEME  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « Maison d'arrêt »

**18- LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGOULEME**

Situé 1 Rue Jean Jaurès, 16000 ANGOULEME  
Représenté par son vice-Président  
Ci-après désigné « CCAS Angoulême »

**19- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DE MONTBRON,**

Etablissement médico-social de la fonction publique hospitalière  
Situé Le Benetou, 16220 MONTBRON  
Représenté par son Directeur  
Ci-après désigné « EHPAD de Montbron »

**20- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES RESIDENCE DE LA BOEME, rattaché au Centre Communal d'Action Sociale de Mouthiers sur Boème**

Situé 2 rue des sources, 16440 MOUTHIER SUR BOËME  
Représenté par son Président  
Ci-après désigné « EHPAD Résidence de la Boème »

**21- LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE POITIERS, Etablissement Public à caractère Administratif, pour ses Sites d'Angoulême**

Situé 15 rue Guillaume VII Le Troubadour, BP 629, 86 022 POITIERS  
Représenté par son Directeur Général  
Ci-après désigné « CROUS de Poitiers Sites d'Angoulême »

**22- LE LYCEE DES METIERS PIERRE-ANDRE CHABANNE, de Chasseneuil sur Bonnieure**

Situé 28, rue Bir Hakeim, 16 260 CHASSENEUIL S/ BONNIEURE  
Représenté par son Proviseur  
Ci-après désigné « Lycée des Métiers Pierre-André Chabanne »

Représenté par son Directeur

Ci-après désigné « Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole »

**24- LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE VALOIS, d'Angoulême**

Situé 12, rue Louise Lériget, CS 52324, 16 023 ANGOULÊME

Représenté par son Directeur

Ci-après désigné « Lycée général et technologique Marguerite de Valois »

**25- L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DU PRE DE L'ETANG DE CONFOLENS,**

Situé 9, rue du Pré de l'étang, 16 500 CONFOLENS

Représenté par son Président

Ci-après désigné « EHPAD de Confolens »

- *Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6133-1 et suivants et les textes subséquents,*
- *Vu la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente signée le 9 décembre 2019, modifiée par avenant 1 du 18/06/2020, avenant 2 du 27/11/2020 et avenant 3 du 25/11/2021,*
- *Vu la décision n°2020-019 du 23 janvier 2020 prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente,*
- *Vu la décision n°87 du 4 mai 2022 prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, portant approbation de l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente,*
- *Vu la décision n°147 du 31 mai 2023 prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, portant approbation de l'avenant 2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente,*
- *Vu la décision n°148 du 1<sup>er</sup> juin 2023 prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, portant approbation de l'avenant 3 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente,*
- *Vu la décision n°2024-019 du 29 mars 2024 prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, portant approbation de l'avenant 4 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente,*
- *Vu la décision n°2024-020 du 29 mars 2024 prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, portant approbation de l'avenant 5 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente,*
- *Vu la décision n°2024-477 du 16 septembre 2024 prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, portant approbation de l'avenant 6 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente,*
- *Vu la délibération favorable de l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire blanchisserie et logistique de Charente réunie le 19 novembre 2024.*

**1 – ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant est pris en application de la délibération de l'assemblée générale du groupement réunie le 19 novembre 2024. Il a pour objet d'apporter des modifications à la convention constitutive afin de faire adhérer comme membres du GCS blanchisserie et logistique de Charente, le Lycée des métiers Jean-Albert GREGOIRE, à SOYAUX, ainsi que la Mairie de SAINT-YRIEIX.

**2 – ARTICLE 2. DISPOSITIONS MODIFIEES**

La rédaction de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire GCS Blanchisserie et logistique de Charente est modifiée comme suit :

~~Les articles 1 et 6 de la convention constitutive signée le 9 décembre 2019, modifiée par les avenants n°1, n° 2, n°3, n°4, n°5 et n°6 susvisés, sont modifiés et remplacés comme suit :~~

2.1 A l'article 1 « CREATION », il est ajouté des établissements membres suivants à la liste des adhérents au groupement :

**26- LYCEE DES METIERS JEAN-ALBERT GREGOIRE, de Soyaux**  
Situé 9, rue Jean-Albert Grégoire, 16 800 SOYAUX  
Représenté par son Proviseur  
Ci-après désigné « Lycée des métiers Jean-Albert Grégoire »

**27- MAIRIE DE SAINT-YRIEIX**  
Située 19, avenue de l'Union, BP 10 022, 16 710 SAINT-YRIEIX  
Représentée par son Maire  
Ci-après désigné « Mairie de Saint-Yrieix »



Le **Article 6 « capital »**, il est modifié la répartition des parts entre les membres.

Le capital du groupement s'élève à 1000 € divisé en 1000 parts de 1 € chacune, réparties proportionnellement à leurs apports au GCS, comme suit :

Membres	Nombre de parts
CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULÊME	438
HOPITAUX DE GRAND COGNAC	119
HÔPITAUX DU SUD CHARENTE	108
CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHEFOUCAULD	102
CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL	54
CENTRE HOSPITALIER DE CONFOLENS	53
CENTRE HOSPITALIER DE RUFFEC	25
EHPAD Le Bénétou de Montbron	15
EHPAD André Compain de SAINT-MICHEL	14
EHPAD Habrioux d'AIGRE	14
EHPAD Talleyrand de CHALAIS	12
EHPAD du Pré de l'étang de CONFOLENS	11
EHPAD Ancien couvent des Minimes d'AUBETERRE	9
GIP Restauration de l'Angoumois	6
EHPAD du Haut-Bois de FLEAC	5
EHPAD Les Orchidées de MONTMOREAU	2
EHPAD Résidence de la Boème de MOUTHIER S/ BOËME	2
EHPAD de Gamby de VILLEBOIS-LAVALLETTE	2
GIP Cuisine publique de COGNAC	1
Maison d'arrêt d'Angoulême	1
CCAS d'Angoulême	1
CROUS de Poitiers Sites d'Angoulême	1
LYCEE DES METIERS Pierre-André Chabanne de CHASSENEUIL	1
LE CAMPUS AGRO-VITICOLE DE LA CHARENTE – LEGTA L'OISELLERIE de LA COURONNE	1
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAGUERITE DE VALOIS D'ANGOULÊME	1
LYCEE DES METIERS Jean-Albert GREGOIRE de SOYAUX	1
MAIRIE de SAINT-YRIEIX	1

Les autres dispositions de la convention constitutives restent inchangées.

### 3 - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 20 novembre 2024

Les soussignés donnent mandat à l'administrateur du groupement, à l'effet d'accomplir pour le compte du groupement, les formalités nécessaires à sa constitution.

Avenant fait à Angoulême le 19 novembre 2024 en 27 exemplaires (cf. bulletins d'adhésion annexés)

**BULLETIN D'ADHESION A L'AVENANT 7**

**A LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**DU GCS BLANCHISSERIE ET LOGISTIQUE DE CHARENTE**

Je soussigné, Jean-Jacques FOURNIE, Maire de l'établissement suivant :

Mairie de SAINT-YRIEIX,

consent à l'ensemble des articles de l'avenant n° 7 à la convention constitutive du GCS Blanchisserie et Logistique de Charente, prenant effet au 20 novembre 2024, approuvé par l'assemblée générale réunie le 19 novembre 2024.

Le présent document est annexé à la convention constitutive du GCS (avenant n°7) et vaut signature du représentant légal des établissements précédemment mentionnés.

Signé le.....

Le Maire  
Jean-Jacques FOURNIE

